

Du registre aux délibérations du Conseil
Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui suit :

Administration Communale

Séance du 21 janvier 2013.-

de

Réf. CC/13/01/22/BV.-

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

22. Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité
– Renouvellement.-

Sont présents : MM. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président,
Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-
Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas,
M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes BILLIET Virginie,
GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK
Frédéric, Mme PERNIAUX Cynthia, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS
Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA
Salvatore, Mme CHAPELLE Audrey, Conseillers communaux et M. BURION Michel,
Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu les dispositions de l'article 7 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de
l'Urbanisme et du Patrimoine relatives au renouvellement de la Commission consultative
communale d'aménagement du territoire ;

DECIDE, à l'unanimité :

- 1) de procéder au renouvellement de la CCAT de Morlanwelz ;
- 2) de charger le Collège communal de lancer la procédure de renouvellement d'appel
public, dans le délai prescrit.

En séance, jour que dessus.
PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) C. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,